



Ville d'Orchies

**Note d'information :**

**Sortie de la mairie lors d'un mariage**

*Le riz et les pétards sont interdits !*

*Sont autorisés : les pétales de roses, les bourgeons de lavande, les fleurs séchées, les confettis naturels faits à partir de feuilles (romarin, olivier, eucalyptus, thym...), les bulles de savon, les plumes naturelles ou encore le lâcher de papillons...*

*Préférez les matériaux biodégradables et limitez les quantités pour que le parvis de l'hôtel de ville ne soit pas jonché de déchets.*

Ludovic ROHART

Maire d'Orchies

